



MOTION POUR LA LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS D'ELU(E)S DANS L'EXERCICE DE MANDAT

*Motion présentée par le groupe « Gironde Avenir »,
Séance Plénière du Conseil départemental de la Gironde – 12 décembre 2022*

Il y a un an, quasiment jour pour jour, en plénière dans l'hémicycle départemental nous témoignions notre solidarité à notre collègue Cédric Gerbeau, maire de Saint-Macaire qui venait d'être physiquement agressé dans l'exercice de son mandat.

Malheureusement, ce climat de violence et de colère, qui s'exerce à l'endroit des personnes dépositaires de l'autorité publique ou et/ou chargées d'une mission de service publique se confirme en 2022 comme l'indique la Quatrième enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité (AMF-CEVIPOF/SciencesPo - Novembre 2022) par la nette progression des actes de violence à l'endroit des maires.

Alors que 53% des maires déclaraient avoir été victimes d'actes d'incivilités (impolitesse, agressivité...) en 2020, ils sont aujourd'hui 63%. Un phénomène plus récent touche les violences symboliques subies par les maires sur les réseaux sociaux. Plus d'un maire sur quatre (27 %) fait l'objet d'attaques sur les réseaux sociaux ou internet.

Nombreux sont les élu(e)s qui renoncent à signaler ces violences en raison du risque de représailles. À cet égard, les violences subies par les maires touchent parfois leur entourage familial immédiat. Ainsi, 12 % des maires déclarent que leurs proches ont également été victimes des mêmes comportements répréhensibles.

Ces comportements inacceptables à l'encontre de celles et ceux qui s'engagent pour la collectivité sont une atteinte grave à la République qui a besoin de représentants exerçant leurs missions en toute sécurité.

En permettant aux associations nationale d'élus de se porter partie civile au Pénal en cas de délit commis contre un élu, force est de constater que le législateur, qui a adopté le 15 novembre dernier la proposition de loi déposée au Sénat par N. Delattre a pris la mesure, du phénomène mais également du désarroi des élus en renforçant les possibilités d'accompagnement juridique de ces derniers.

Le groupe Gironde Avenir appelle :

- › Une prise de conscience qui rétablisse le respect dû à nos élus, et donc à notre République.
- › Une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics dans la lutte contre ces agressions et à ne montrer aucune tolérance pour quiconque enfreint les règles fondant notre vie en commun.